Titre RNCP Niveau 7 Manager hygiène sécurité environnement (HSE)

Présentation

Publics / conditions d'accès

Prérequis :
Bac+3 scientifique ou technique ou Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), Validation des Études Supérieures (VES) et Validation des Acquis Professionnels (VAPP).
La formation est délivrée en formation continue (HTT), contrat de professionnalisation et apprentissage. Dans la modalité alternance, la sélection se fait après un pré-recrutement sur dossier (CV, diplômes, lettres de motivation) et sur entretiens.

Objectifs

Il s'agit de former des responsables dans le domaine des risques sanitaires du travail et de l'environnement capables de :

- Fournir aux responsables les éléments scientifiques, techniques, financiers et réglementaires en matière de sécurité sanitaire du travail et de l'environnement
- Apporter les méthodes et outils nécessaires à la gestion des risques professionnels et environnementaux dans les entreprises ou les collectivités.

Modalités de validation

- avoir validé les UE du parcours (soit 85 ECTS)
- Justifier d'un niveau B1 en anglais
- Avoir une mission en entreprise (stage d'activité professionnelle d'une durée supérieure à 350h) donnant lieu à la réalisation d'un mémoire de fin d'études (UA411H) et un rapport d'activité (UA411J) soutenu devant un jury

Compétences

Manager les projets et les hommes.
Diagnostiquer les situations professionnelles et environnementales.
Intégrer une démarche de résolution de problèmes sur le terrain
Mettre en place une politique de maîtrise des risques
Gérer les crises et changements organisationnels

Mis à jour le 31-08-2026

Fin d'accréditation au 21-12-2028

Code : CRN0900A

Titre RNCP Niveau 7

Responsabilité nationale : EPN07 - Chimie Vivant Santé / Sylvie ZNATY

Niveau CEC d'entrée requis : Niveau 6 (ex Niveau II)

Niveau CEC de sortie : Niveau 7 (ex Niveau I)

Mode d'accès à la certification :

NSF : Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement (343) , Sécurite des biens et des personnes, police, surveillance (344)

Métiers (ROME) : Ingénieur / Ingénieure Hygiène, Sécurité et Environnement en industrie - HSE- (H1302) , Directeur / Directrice Hygiène, Sécurité et Environnement en industrie - HSE- (H1302)

Code répertoire : RNCP38510

Contact national :

Risque Santé Sécurité (RS2)
2-RDC, 292 rue Saint-Martin
75141 Paris cedex 03
01 40 27 25 65
Isabelle Corbeau
secretariat.chaire-hs@cnam.fr , isabelle.corbeau@lecnam.net , mohamed.benhalima@lecnam.net

Enseignements

Une UE à choisir parmi :	
Approches institutionnelles, législatives et réglementaires de la sécurité et santé au travail	HSE101
Responsabilité pénale et civile de l'employeur et du salarié	DRS107

Une UE à choisir parmi :	
Législation et réglementation des nuisances environnementales	HSE105
Contexte réglementaire et environnement en milieu industriel	CGP121

2 UE à choisir parmi :	
Méthodes et outils d'analyse en santé, sécurité au travail	HSE102
Aspects techniques de l'évaluation des différents risques professionnels	HSE103
Pratique de l'étude des risques et des systèmes de management SST en entreprise	HSE130
Prévention des risques physiques	PHR103
Approche ergonomique des situations de travail	ERG126
Analyser et agir sur les conditions de travail (1)	ERG117

Une UE à choisir parmi :	
Prévention des risques biologiques et épidémiques	HSE110
Démarche d'estimation des expositions professionnelles et environnementales	HSE111
Prévention du risque chimique et sécurité industrielle	CGP105
Radioprotection	RDP103

Une UE à choisir parmi :	
2 unités indissociables	
Mathématiques	UTC704 3 ECTS
+	

Statistique	UTC705 3 ECTS
Techniques de la statistique	STA001

Une UE à choisir parmi :

Épidémiologie et évaluation quantitative des risques sanitaires	HSE114
Pratique de l'évaluation quantitative des risques sanitaires	HSE214

Approche économique et retour sur investissement de la prévention	HSE125

Une UE à choisir parmi :

Enjeux des transitions écologiques: comprendre et agir	HSE133
Enjeux des transitions écologiques: comprendre et agir	TED001

Intégrer les enjeux de transitions écologiques dans les pratiques professionnelles	HSE134
Introduction au management qualité	MTR107
Approches quantitatives du risque industriel et environnemental	HSE107
Transformations du travail et risques émergeants	HSE215
Conception, pilotage et évaluation d'une politique de sécurité sanitaire	HSE224
Santé, sécurité et qualité de vie au travail dans la pratique managériale	HSE213
Risque organisationnel et gestion du changement	DSY007
Test d'anglais niveau B1 cadre européen	PUCM01
Projets, travaux personnels, études de cas	UA411I
Mémoire de fin d'études	UA411H
Rapport d'activité	UA411J

Blocs de compétences

Code, N° et intitulé du bloc	Liste de compétences
CRN09B10 RNCP38510BC01 Etablir le diagnostic des situations professionnelles et environnementales de l'organisation/entreprise	Identifier et mobiliser les outils techniques (grilles DIGEST, GPS et ST...) et méthodes d'analyse (arbre des causes, diagramme d'Ishikawa causes/effets, ...) afin d' analyser les diverses situations dangereuses (travail en hauteur, électricité, Travaux à points chaud, amiante, Co activité, EI/EE …) pour le personnel de l'entreprise/l'organisation. Proposer et mettre en œuvre des moyens de substitution (EPC, mécanisation, robotisation, substitution…) permettant de supprimer ou de réduire les risques physiques (champs électromagnétiques, sonores, chimiques, biologiques) pour l'homme et l'environnement afin supprimer le danger, réduire le risque à la source, supprimer les expositions et tendre vers le 0 accident, atteinte à la santé ou à l'environnement. Choisir et mettre en œuvre des actions de réduction à la source des expositions aux agents chimiques dangereux et en particulier les produits CMR afin de supprimer les maladies professionnelles. Etablir le diagnostic d'une installation afin de choisir et mettre en œuvre des techniques d'isolation et de confinement (ventilation, insonorisation, blindage pour rayonnements...) afin de garantir la sécurité et la protection de l'environnement. Identifier et évaluer les risques d'exposition pour les personnes à des polluants chimiques sur des postes de travail en entreprise par la réalisation d'une EQRS (Evaluation quantitative des risques sanitaires) Mesurer et analyser des pics d'exposition à des polluants chimiques sur les postes de travail en entreprise au moyen des calculs (calculs de dose, calculs de pression ou de débit, calculs de résistance ou de capacité de charge, etc) afin de déterminer les moyens de protection appropriés (EPC, EPI, substitution) pour les personnes, vis-à-vis de l'ensemble des risques évalués, en privilégiant les protections collectives (éloignement, atténuation d'une nuisance, …) Choisir des équipements de protection individuelle (gants, combinaisons, masques, lunettes …) adaptés au risque résiduel sur la base des résultats de l'analyse des risques d'exposition pour les personnes à des polluants chimiques sur des postes de travail en entreprise afin de garantir la sécurité sanitaire au travail. Proposer et mettre en œuvre des moyens de substitution (EPC, mécanisation, robotisation, substitution…) permettant de supprimer ou de réduire les risques physiques (champs électromagnétiques, sonores, chimiques, biologiques) pour l'homme et l'environnement afin supprimer le danger, réduire le risque à la source, supprimer les expositions et tendre vers le 0 accident, atteinte à la santé ou à l'environnement. Concevoir et mettre en œuvre des moyens de protection de l'environnement : eaux, sols, air, bruit, l'environnement (gestion des déchets, prévention de la pollution des eaux, utilisation de produits de nettoyage biodégradables mise en place des programmes de surveillance de la qualité de l'eau pour prévenir la contamination, réduction des émissions de gaz à effet de serre en favorisant l'utilisation de sources d'énergie

Code, N° et intitulé du bloc	Liste de compétences
	renouvelable, utilisation de moyens de transport non polluants, réduction des émissions industrielles et automobiles, utilisation de matériaux d'insonorisation pour réduire la propagation du bruit). Concevoir (procédures organisationnelles, formation du personnel, revue de littérature, recherche d'évolution technologique dans les EPI…) et mettre en œuvre des mesures en matière de radioprotection (dosimétrie, gestion des sources radioactives, EPC, EPI, gestion des déchets...) en appliquant des mesures de prévention et de contrôle appropriées (dosimétrie, éloignement, suivi médical) afin de minimiser les risques d'exposition aux rayonnements ionisants pour les travailleurs, le public et l'environnement. Effectuer une veille juridique, sanitaire et environnementale au niveau national et européen à partir des sources officielles (rapports, documents juridiques officiels, sites internet spécialisés, …) afin d'identifier les évolutions avérés ou potentielles de la législation et des réglementations et leur impact sur la politique des risques menée. En s'appuyant sur la veille juridique, sanitaire et environnementale effectuée, identifier et sélectionner les dispositions légales qui s'appliquent à l'entreprise dans le domaine des risques professionnels et environnementaux (accord de Paris sur le climat, directives européennes, décret brulage des déchets …) afin de permettre à l'entreprise une conformité règlementaire et une prospective technologique. Élaborer les dossiers et les cahiers des charges exigés par l'administration (ICPE, PPRT, plans de secours, plans de continuité d'activité, gestion des prestataires extérieurs...) en s'appuyant sur les analyses de risque réalisées au préalable afin de mettre en place une démarche de prévention des risques environnementaux pour le personnel de l'organisation/entreprise. Impliquer les différents acteurs externes et internes dans les démarches de prévention : médecin du travail, CSE CHSCT, CRAM DREAL , INVS, OPPBTP par des groupes de travail, des réunions, des questionnements d'expertise, des formations afin de communiquer, partager collectivement des connaissances, utiliser les expertises. Accompagner et conseiller les entreprises pour la mise en œuvre de la politique de protection des personnes et de l'environnement dans leur politique d'achat et de maintenance des systèmes de production (machines, process) afin d'anticiper les situations de crises potentielles (absentéisme, grève, accidents, perte de clientèle, RPS ….) et prévoir des procédures en cas de crise : anticiper un PCA, POI, PIU.

Code, N° et intitulé du bloc	Liste de compétences
CRN09B20 RNCP38510BC02 Concevoir, piloter et mettre en œuvre une démarche de prévention des risques environnementaux pour le personnel de l'organisation/entreprise	Choisir et mettre en œuvre des actions de réduction à la source des expositions aux agents chimiques dangereux et en particulier les produits CMR afin de supprimer les maladies professionnelles. Etablir le diagnostic d'une installation afin de choisir et mettre en œuvre des techniques d'isolation et de confinement (ventilation, insonorisation, blindage pour rayonnements...) afin de garantir la sécurité et la protection de l'environnement. Identifier et évaluer les risques d'exposition pour les personnes à des polluants chimiques sur des postes de travail en entreprise par la réalisation d'une EQRS (Evaluation quantitative des risques sanitaires) Mesurer et analyser des pics d'exposition à des polluants chimiques sur les postes de travail en entreprise au moyen des calculs (calculs de dose, calculs de pression ou de débit, calculs de résistance ou de capacité de charge, etc) afin de déterminer les moyens de protection appropriés (EPC, EPI, substitution) pour les personnes, vis-à-vis de l'ensemble des risques évalués, en privilégiant les protections collectives (éloignement, atténuation d'une nuisance, …) Choisir des équipements de protection individuelle (gants, combinaisons, masques, lunettes …) adaptés au risque résiduel sur la base des résultats de l'analyse des risques d'exposition pour les personnes à des polluants chimiques sur des postes de travail en entreprise afin de garantir la sécurité sanitaire au travail. Proposer et mettre en œuvre des moyens de substitution (EPC, mécanisation, robotisation, substitution…) permettant de supprimer ou de réduire les risques physiques (champs électromagnétiques, sonores, chimiques, biologiques) pour l'homme et l'environnement afin supprimer le danger, réduire le risque à la source, supprimer les expositions et tendre vers le 0 accident, atteinte à la santé ou à l'environnement. Concevoir et mettre en œuvre des moyens de protection de l'environnement : eaux, sols, air, bruit, l'environnement (gestion des déchets, prévention de la pollution des eaux, utilisation de produits de nettoyage biodégradables mise en place des programmes de surveillance de la qualité de l'eau pour prévenir la contamination, réduction des émissions de gaz à effet de serre en favorisant l'utilisation de sources d'énergie renouvelable, utilisation de moyens de transport non polluants, réduction des émissions industrielles et automobiles, utilisation de matériaux d'insonorisation pour réduire la propagation du bruit). Concevoir (procédures organisationnelles, formation du personnel, revue de littérature, recherche d'évolution technologique dans les EPI…) et mettre en œuvre des mesures en matière de radioprotection (dosimétrie, gestion des sources radioactives, EPC, EPI, gestion des déchets...) en appliquant des mesures de prévention et de contrôle appropriées (dosimétrie, éloignement, suivi médical) afin de minimiser les risques d'exposition aux rayonnements ionisants pour les travailleurs, le public et l'environnement.

Code, N° et intitulé du bloc	Liste de compétences
	Effectuer une veille juridique, sanitaire et environnementale au niveau national et européen à partir des sources officielles (rapports, documents juridiques officiels, sites internet spécialisés, …) afin d'identifier les évolutions avérés ou potentielles de la législation et des réglementations et leur impact sur la politique des risques menée. En s'appuyant sur la veille juridique, sanitaire et environnementale effectuée, identifier et sélectionner les dispositions légales qui s'appliquent à l'entreprise dans le domaine des risques professionnels et environnementaux (accord de Paris sur le climat, directives européennes, décret brulage des déchets …) afin de permettre à l'entreprise une conformité règlementaire et une prospective technologique. Elaborer les dossiers et les cahiers des charges exigés par l'administration (ICPE, PPRT, plans de secours, plans de continuité d'activité, gestion des prestataires extérieurs...) en s'appuyant sur les analyses de risque réalisées au préalable afin de mettre en place une démarche de prévention des risques environnementaux pour le personnel de l'organisation/entreprise. Impliquer les différents acteurs externes et internes dans les démarches de prévention : médecin du travail, CSE CHSCT, CRAM DREAL , INVS, OPPBTP par des groupes de travail, des réunions, des questionnements d'expertise, des formations afin de communiquer, partager collectivement des connaissances, utiliser les expertises. Accompagner et conseiller les entreprises pour la mise en œuvre de la politique de protection des personnes et de l'environnement dans leur politique d'achat et de maintenance des systèmes de production (machines, process) afin d'anticiper les situations de crises potentielles (absentéisme, grève, accidents, perte de clientèle, RPS ….) et prévoir des procédures en cas de crise : anticiper un PCA, POI, PIU.

Code, N° et intitulé du bloc	Liste de compétences
CRN09B30 RNCP38510BC03 Mettre en place une politique de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux dans l'organisation/entreprise	Analyser la politique HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) de l'entreprise en s'appuyant sur les documents présentant les politiques HSE (règlement intérieur, engagement de la direction, orientations et indicateurs, objectifs chiffrés) afin de réaliser un diagnostic de la situation existante en matière de politique HSE de l'entreprise. Formuler les objectifs de la politique de maîtrise de risque en termes de santé et de risques sanitaires et environnementaux en prenant en compte le contexte financier, technique, et organisationnel de l'entreprise afin de proposer un programme d'action de prévention pour le personnel de l'entreprise/l'organisation et de l'environnement. Définir des indicateurs de suivi des actions (Tf Tg, actions réalisées, situations indésirables) et des résultats : indicateurs réactifs (nombre d'accidents du travail, ...) et anticipateurs (nombre de salariés formés, ...), en s'appuyant sur le référentiel d'indicateurs existant afin de proposer des méthodes appropriées pour l'analyse de ces indicateurs (indicateurs d'activité, d'efficacité, d'efficience et de performance). Évaluer, au moyen d'un diagramme de Gantt par exemple les ressources nécessaires (humaines, financières, techniques) pour la mise en œuvre du programme d'action de prévention pour le personnel de l'entreprise/l'organisation et de l'environnement. Définir les modalités de suivi d'un programme d'action de prévention pour le personnel de l'entreprise/l'organisation et de l'environnement (contrôles, inspections, audit) en s'appuyant sur les résultats de l'analyse de la politique HSE de l'entreprise afin de mesurer et identifier les retards ou les freins potentiels dans la réalisation des actions programmées. Évaluer les résultats d'un programme d'actions de prévention des risques pour les personnes et de l'environnement à partir de l'analyse quantitative des indicateurs suivis afin de réadapter l'orientation des actions (PDCA). Identifier les partenaires internes (membres du CHSCT, médecin du travail, représentant du personnel, ...) et externes de l'entreprise/l'organisation (CARSAT, SDIS, ...) à mobiliser pour la mise en œuvre des programmes de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux. Réaliser des entretiens auprès des partenaires internes (membres du CHSCT, médecin du travail, représentant du personnel, ...) et externes de l'entreprise/l'organisation (CARSAT, SDIS, ...) afin d'identifier leurs besoins et stratégies existantes en matière de politique de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux. Élaborer une proposition de stratégie d'intervention en mobilisant l'expertise technique et juridique interne et externe à l'entreprise (spécialisation, diversification, intégration, externalisation) afin de prévenir ou à résoudre des problématiques comportementales précises dans l'ici et maintenant (services généraux, RH, juridique, CSE,SST…). Identifier les contraintes (contraintes propres au produit ou à la prestation ; contraintes de marché ; contraintes légales ; contraintes de moyens) et les opportunités pour la prévention

Code, N° et intitulé du bloc	Liste de compétences
	(primaire, secondaire et tertiaire) en utilisant les 9 PGP afin de respecter à minima les obligations règlementaires. C3.2.5. Evaluer la fiabilité humaine, juridique, technique et économique des actions proposées par des indicateurs, des audits, des contrôles afin de s'assurer du respect du programme constitué et d'identifier les freins éventuels (techniques, organisationnels, humains ou financiers). Rédiger les normes, consignes et procédures RSE (favoriser la qualité de vie au travail, à encourager le dialogue dans un cadre de travail serein.) en prenant en compte les lois et le règlement en vigueur en matière de politique de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux (9 PGP, loi santé travail, dialogue social, RPS, …) afin de motiver et donner du sens au travail des collaborateurs. Concevoir et mettre en œuvre des actions d'information (affichages, formations, sensibilisations, diffusions de messages…) auprès des salariés facilitant l'atteinte des objectifs de prévention fixés. Réaliser une analyse des systèmes de management santé-sécurité d'une entreprise /organisation en s'appuyant sur les des indicateurs en santé- sécurité de l'entreprise (Tf, Tg, absentéisme,) et en prenant en compte les cadres juridiques afin d'identifier les forces et les faiblesses de la politique des risques professionnels existante dans l'organisation. Élaborer une cartographie des risques professionnels (PRP) d'une entreprise : accidentologie, typologie et répartition des accidents du travail ou maladies professionnelles (âge, type de poste et de contrat...), démarches en PRP menées afin d'identifier les démarches en PRP à mettre en place à court ou à long terme par l'entreprise/l'organisation. Concevoir et fournir aux dirigeants des entreprises les éléments techniques (arbres de défaillance, ROI sureté de fonctionnement quantifiée…) pour la mise en place d'une politique assurancielle adaptée à la situation de l'entreprise/organisation. Analyser les systèmes de management et de certification (pré-audits, revue des procédures, groupes de travail) d'une entreprise/organisation dans les domaines du travail, de la qualité, de l'environnement, du développement durable, de la gestion des risques et de la responsabilité des entreprises en évaluant les coûts des actions de prévention au regard de leurs bénéfices potentiels afin de fournir des éléments de décision à la direction pour la performance technique et sociale de l'entreprise Proposer et mettre en place une procédure de traitement des signaux d'alerte (mouvements sociaux, absentéisme, MP) en s'appuyant sur des outils scientifiques et techniques adaptés (questionnaires, groupes d'ouverture de parole,) afin d'anticiper des actions correctives de la politique de l'entreprise. Recueillir des retours d'expérience après des incidents, des accidents ou des crise (questionnaires, groupes de parole, REX) auprès des acteurs de l'entreprise/l'organisation (dirigeants et personnel) afin de mettre en place des plans d'action correctives et d'améliorer la politique de prévention des risques professionnels existante.

Code, N° et intitulé du bloc	Liste de compétences
CRN09B40 RNCP38510BC04 Piloter des projets et manager des équipes dans le cadre d'une démarche de prévention des risques sanitaires et environnementaux de l'organisation/entreprise	Evaluer les compétences des collaborateurs impliqués dans un projet de prévention des risques environnementaux d'une entreprise/organisation et les moyens financiers alloués afin de définir la faisabilité et les actions nécessaires pour la mise en œuvre de la politique santé et environnement de l'organisation. Fixer et communiquer des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour chaque collaborateur en s'appuyant sur les fiches de poste et sur le dispositif de suivi et d'évaluation des compétences et des objectifs fixés préalablement par l'entreprise/l'organisation et en prenant en compte la situation personnelle (situation de handicap par exemple) afin de leur permettre d'assurer leurs tâches relatives à la démarche de prévention des risques sanitaires et environnementaux de l'organisation/entreprise. Planifier et organiser les activités de ses collaborateurs en définissant les actions à mener afin d'optimiser leurs performances. Mettre en place et animer des groupes de travail sur la prévention des risques sanitaires et environnementaux afin de s'assurer de la bonne diffusion des savoirs nécessaires à la prévention des risques générés par l'activité. Gérer et accompagner le changement organisationnel sur les questions de santé et sécurité - prendre en compte les contraintes techniques, financières et humaines dans un ensemble acceptable pour le fonctionnement de l'entreprise afin de communiquer, apporter des solutions stratégiques et techniques. Concevoir et mettre en œuvre des modules de formation sur les questions de santé et sécurité pour développer et actualiser les compétences des collaborateurs en matière de prévention risques sanitaires et environnementaux. Évaluer l'efficacité des modules de formation mis en place et effectuer les ajustements nécessaires pour garantir leur pertinence, leur impact et leur adéquation aux besoins spécifiques des collaborateurs et aux exigences de l'entreprise/organisation. Recueillir au moyen d'entretiens semi-directifs lors des réunions, groupes de travail et les attentes des parties prenantes (CHSCT, représentants du personnel, services de santé au travail (représentants du personnel, chef d'équipes, managers)) impliqués dans le projet de prévention des risques environnementaux de l'organisation/l'entreprise en termes de santé, d'environnement, de développement durable et de responsabilité sociale afin de créer un consensus sur les évolutions du travail et des postures de prévention des risques… (identification des situations à risque, intervention auprès des collaborateurs). Pratiquer le dialogue avec les parties prenantes : CHSCT, représentants du personnel, services de santé au travail sur les questions de santé-sécurité. Participer à un débat public, autour des questions en santé-sécurité, indicateurs et actions en santé-sécurité notamment dans le cadre des procédures d'autorisation afin d'apporter à la direction des éléments techniques et de langage à l'acceptabilité consensuelle de la réalisation d'un projet.

Code, N° et intitulé du bloc	Liste de compétences